

Entrelacs

Décembre
2020

Monsieur Le Maire et la Municipalité vous
souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année



ARDRES

Agenda

Mercredi 9 Décembre

Atelier couronnes de Noël de 9h30 à 12h à la Maison de la Nature. 5€/Adultes, 3 €/Enfants - Inscriptions au 03 21 82 89 27. Places limitées.
Cet atelier est maintenu sous réserve des directives sanitaires.



Samedi 12 Décembre

Arbre de Noël des enfants – CCAS
Le spectacle est annulé pour sécurité sanitaire. Pour le retrait des cadeaux et friandises, l'organisation se fera sous forme de permanence. Une invitation parviendra prochainement aux enfants concernés.

Élections législatives

Élections législatives partielles pour la 6^{ème} circonscription. Dimanches 13 et 20 Décembre dans vos bureaux de vote habituels de 8h à 18h. Puis-je voter ? Allez sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vos-droits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>
Dates prévues à l'impression de cette édition.

ALSH

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

9h
17h

13h30
17h

De 4 à 12 ans

13 ans et +

Pré-inscription

09 72 52 75 12

ou 07 57 17 61 75

actions.jeunesse@mairie-ardres.fr

Comme à la montagne

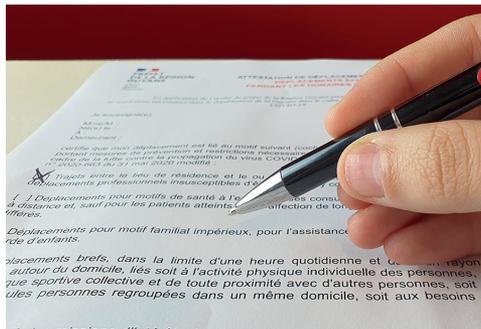
Point face à la crise sanitaire

ATTESTATIONS

Toutes les attestations imprimables sur :
www.gouvernement.fr/info.../ressources-a-partager

Retrouvez l'attestation de déplacements sur smartphone : media.interieur.gouv.fr

Des attestations papiers sont disponibles dans vos commerces ainsi qu'à l'accueil de la Mairie.



MAIRIE

Les permanences concernant l'urbanisme en Mairie d'Ardres se déroulent : le jeudi de 9h à 12h et le vendredi de 13h30 à 17h sur rendez-vous uniquement.

La Mairie d'Ardres reste ouverte du lundi au vendredi aux horaires habituels de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h. Tél. : 03 21 46 50 20. Email : accueil@mairie-ardres.fr



ECOLES

Les écoles sont pourvues de protocoles sanitaires (gel, distanciation, autocollants au sol etc...). Nous vous rappelons qu'il faut porter le masque aux abords des établissements scolaires.

La restauration scolaire redouble de prudence pour la sécurité de nos enfants



COMMERCES ARDRÉSIENS

L'Association des Commerçants Dynamiques d'Ardres édite au fur et à mesure une liste des commerçants proposant une alternative pour continuer leurs activités.
www.facebook.com/acdardres

Ensemble,
restons vigilants !



Bibliothèque pour tous

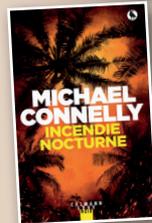
Parmi nos nouvelles acquisitions :

Gilles LEGARDINIER : Une Chance sur un milliard
Amour, amitié, générosité : voici un roman drôle et agréable

Françoise BOURDON : La Maison de Charlotte
Roman sentimental

Harlan COBEN : L' Inconnu de la forêt
Quand une lycéenne disparaît, un jeune enquêteur la recherche

Michael CONNELLY : Incendie nocturne
Le tandem Bosch / Ballard fonctionne pour notre plus grand plaisir !



La Bibliothèque sera fermée les 24 et 31 Décembre.

Travaux soumis aux documents d'urbanisme

Tous les travaux extérieurs sur les bâtiments, les changements de destination des bâtiments existants, les ajouts de surface et les nouvelles constructions, ainsi que les démolitions doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation en Mairie.

Il en va de même pour les travaux de clôtures et les portails.

Vous pouvez vous rapprocher du service urbanisme afin d'obtenir les renseignements souhaités sur les démarches à entreprendre.

Veillez noter que des délais d'instruction sont applicables et à prendre en compte avant la réalisation de vos projets. Les travaux ne peuvent être exécutés sans autorisation préalable au risque de procédures.



Service Urbanisme : 03 21 46 50 19

Entretiens sur rendez-vous les jeudis matins et vendredis après-midis

Restons connectés

Les attestations de déplacements, les nouvelles mesures gouvernementales, les inscriptions à la restauration scolaire ou encore les reportages de la vie ardresienne : n'hésitez à vous rendre sur notre facebook ou sur notre site internet rubrique «news».



Tri-sélectif au cimetière

La gestion des déchets impacte de façon non négligeable sur le montant de la taxe d'enlèvements des ordures ménagères.

Aussi, la Municipalité a identifié les containers au sein des deux cimetières pour optimiser encore le tri. Nous savons pouvoir compter sur votre citoyenneté.

Pour rappel, le compost que la Municipalité vous offre chaque année est le résultat de la décomposition de nos déchets verts. Ainsi plus nous trions, plus le compost est sain.



Colis des Aînés

Pour les personnes âgées de 68 ans et plus : **distribution du colis et du bon d'achat de 10€ (personne seule) ou 20 € (pour un couple) à domicile le Jeudi 17 et Vendredi 18 Décembre** toute la journée.

Dans un esprit de solidarité et pour pallier l'annulation du goûter des Aînés, la Municipalité a prévu, à titre exceptionnel, un **second bon d'achat à utiliser pour les fêtes de fin d'année. 12€ pour une personne seule et 24€ pour un couple.**

Les personnes absentes durant cette période devront prévenir Véronique Lannoye avant le 10 Décembre en Mairie d'Ardres au 03 21 46 50 23.



Fermeture Mairie

En raison des fêtes de fin d'année, la Mairie sera exceptionnellement fermée à 16h les 24 et 31 Décembre 2020.



Formation BAFA

Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animation

Pour vous inscrire, il vous suffit de visiter le site www.bafa-bafd.gouv.fr.



Sachez que si vous entrez en formation ou si vous l'êtes actuellement et que vous cherchez un terrain de stage pratique, vous pouvez, dans le cadre de l'accueil de loisirs petites vacances ou grandes vacances organisé par la Municipalité, effectuer tout ou partie de ce stage pratique qui vous permettra de valider votre diplôme. Le prochain ALSH petites vacances se déroulera du

21 au 24 Décembre 2020.

Si vous êtes intéressé : une lettre de motivation et un CV à l'attention de M. Le Maire, à déposer en Mairie. Renseignements auprès de Florent Planque, coordinateur jeunesse au 07 57 07 61 75 ou : actions.jeunesse@mairie-ardres.fr



Titres d'identité

ATTENTION : Le délai pour obtenir un rendez-vous afin d'établir une demande de carte d'identité ou de passeport est actuellement de **10 semaines**.

Pensez à anticiper votre prise de rendez-vous sur notre site internet.

www.mairie-ardres.fr



dès 11 ans

S'PASS ADOS

Foyer Saint Just
Bois en Ardres

Les Mercredis de 14h à 18h
Tél. : 09 72 52 75 12 - 07 57 07 61 75 actions.jeunesse@mairie-ardres.fr

PROCHAINEMENT VŒUX 2021

Au vu de la crise sanitaire, la Municipalité a décidé d'effectuer les vœux de Monsieur Le Maire et du Conseil Municipal par le biais d'une vidéo.

Nous vous donnons rendez-vous sur nos réseaux de communication par le biais :

- de notre site internet dans la rubrique «News»

ou

- sur notre Facebook - Ville d'Ardres - Mairie

Vous recevrez comme nous avons coutume de le faire, une invitation vous rappelant tous les détails de ce nouveau rendez-vous «virtuel».

**Mercredi 6 Janvier
à 19h30**



RENDEZ-VOUS VIRTUEL

Collectes

COLLECTE	Ardres	Bois en Ardres
Ordures ménagères	Vendredis 4 - 11 - 18 Samedi 26	Vendredis 4 - 11 - 18 Samedi 26
Organique - fermentescible	Vendredis 4 - 18	Vendredis 4 - 18
Papier	Vendredi 11 Samedi 26	Vendredi 11 Samedi 26
Verre	Points d'apport volontaire	Vendredi 4

Bac gris/noir : Ordures ménagères résiduelles - Bac marron : Biodéchets - Bac jaune : emballage et papier - Bac vert : verre

Pensez à sortir vos bacs la veille au soir, bien visibles sur le trottoir, poignée vers la chaussée.

Ramassage par la Communauté de Communes Pays d'Opale - 03 21 82 22 31.

	Relais Assistantes Maternelles	Lundi de 13h30/17h. Mercredi de 14h/17h. Jeudi de 13h30/17h. Vendredi (semaine paire, accueil téléphonique seulement) de 13h30/16h. Tél. : 06 99 12 01 40 - secretariat-ram@cc-paysdopale.fr
	Assistante sociale	Maison de Pays de l'Ardrésis - Avenue Fernand Buscot. Le mardi sur RDV au 03 21 35 17 46 .
	Bibliothèque pour tous	Mercredi et Jeudi de 10h à 12h. Samedi de 16h30 à 18h – Dimanche de 10h30 à 12h.
	Conciliateur de justice	Maison de Pays de l'Ardrésis - Avenue Fernand Buscot. Sur rendez-vous. 03 21 35 17 46 .
	Consultation des nourrissons	1 ^{er} et 3 ^{ème} Jeudi de 14h à 16h30. MDPA avenue Fernand Buscot. Veuillez au préalable téléphoner au 03 21 00 01 50 .
	CPAM	Rendez-vous sur Ameli.fr ou au 36 46 .
	ACT +	Permanences au 81, esplanade du Maréchal Leclerc. Téléphonez au 03 21 88 22 00 .
	ACPG-CATM	2 ^{ème} Vendredi de 9h30 à 11h30 au Local des permanences : 81, esplanade du Maréchal Leclerc. Constitution de dossier – Retraite.
	La Fabrique DEFI	Développement économique, formation, insertion dès 16 ans. Maison de Pays de l'Ardrésis. Avenue Fernand Buscot. Permanence le Mardi.
	Assistante sociale de la CARSAT	2 ^{ème} et 4 ^{ème} Mardi sur rendez-vous : 03 20 05 64 00 Local des permanences au : 81, esplanade du Maréchal Leclerc.
	St Vincent de Paul	Jeudi de 8h30 à 10h30 – Maison des Associations.
	Habitat Jeunes	4 ^{ème} Vendredi de 9h30 à 11h30 – Maison de Pays de l'Ardrésis. Sur RDV : 03 21 19 08 60
	Maison de Pays de l'Ardrésis	Maison de Services au Public : Ouvert du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Avenue Fernand Buscot.

Sauf jours
fériés

Directrice de la rédaction

Sylvie Bonnière

Adjointe aux finances, aux affaires générales, à la communication et aux élections



Directeur de publication

Ludovic Loquet

Président de la Communauté de Communes Pays d'Opale
Maire d'Ardres

Conception et photos

Mairie d'Ardres - Décembre 2020

Service Communication

